PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES TROIS-LACS
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la **séance ordinaire** des membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Trois-Lacs, tenue à la salle Gaëtane-Trempe-Köszegi, 400, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, le mardi 13 décembre 2022, à 19 h 30.

Les membres suivants sont présents :

Mmes Nancy Boone, représentante de la communauté
Édith Chouinard, représentante du personnel professionnel non enseignant
Nancy-Ann Dorais, représentante du personnel de soutien
Mélanie Jordan, vice-présidente et représentante du district 3
France Pomminville, représentante de la communauté
Jessie Therrien, représentante de la communauté
Audrey Trecasse, représentante du district 2

MM. Mathieu Daoust, représentant du district 4
Charles Moisan, représentant du district 5
Patrice Perreault, représentant des directions d'établissement
Francys Robidoux, représentant du personnel d'encadrement
Tommy Thibault, président et représentant du district 1
Olivier Van Neste, représentant de la communauté

Sont également présents :

Mmes Marie-Claude Barrette, directrice du Service du secrétariat général et des communications
Chantal Beausoleil, directrice générale
Lyne Ménard, directrice générale adjointe

M. Sébastien Bédard, directeur général adjoint

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

   1.1 Confirmation par la secrétaire générale de l'assermentation du nouveau membre du conseil d'administration
   1.2 Dépôt du formulaire Déclaration et engagement du nouveau membre du conseil d'administration
   1.3 Dépôt du formulaire Déclaration d'intérêts du membre du conseil d'administration

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 13 DÉCEMBRE 2022

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2022

   3.1 Adoption
   3.2 Suivi

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5. POINTS DE DÉCISION

5.1 Dépôt des états financiers et du rapport de l'auditeur externe
5.2 Critères d'admission et d'inscription des élèves – année scolaire 2023-2024 – adoption
5.3 Rapport annuel de la protectrice de l'élève – année scolaire 2021-2022
5.4 Dépôt et présentation du rapport annuel
5.5 Comité de sélection et critères pour le nom des nouvelles écoles secondaires de Saint-Zotique et de Vaudreuil-Dorion
5.6 Nomination d'un membre – comité de vérification
5.7 Rénovation des toits plats – école secondaire Soulanges
5.8 Construction d'une nouvelle école primaire aux Cèdres
5.9 Projet d'économie d'énergie phase 1 – résiliation du contrat
5.10 Projet de planification des besoins d'espace

6. POINTS DE DISCUSSION

6.1 Reddition de comptes – Service des ressources financières et du transport
6.2 Reddition de comptes – Service des ressources humaines et de l'organisation scolaire
6.3 Reddition de comptes – Services éducatifs aux jeunes
6.4 Actes d'établissement et plan triennal de répartition et de destination des immeubles – consultation

7. POINTS D'INFORMATION

7.1 Plan d'engagement vers la réussite – 2023-2027
7.2 Nouveau site Web

8. CORRESPONDANCE

9. QUESTIONS DIVERSES

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Tommy Thibault, ayant constaté le quorum et après avoir vérifié la légalité de l'assemblée, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30 et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

1.1. CONFIRMATION PAR LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'ASSERMENTATION DU NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Marie-Claude Barrette confirme avoir procédé, avant l'ouverture de la séance, à l'assermentation du nouveau membre du conseil d'administration, soit Mme Nancy Boone.

Une entrée de la prestation de ce serment est faite dans le livre des délibérations du centre de services scolaire.

1.2 DÉPÔT DU FORMULAIRE DÉCLARATION ET ENGAGEMENT DU NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Marie-Claude Barrette confirme le dépôt du formulaire Déclaration et engagement du nouveau membre du conseil d'administration.

1.3 DÉPÔT DU FORMULAIRE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Marie-Claude Barrette confirme le dépôt du formulaire Déclaration d'intérêts du nouveau membre du conseil d'administration.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 13 DÉCEMBRE 2022

CA 22-12-23

IL EST PROPOSÉ par M. Mathieu Daoust **ET RÉSOLU** à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du mardi 13 décembre 2022, en y apportant l'ajout suivant :

5.11 Offre de formation – présidence.

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2022

3.1 ADOPTION

CA 22-12-24

IL EST PROPOSÉ par M. Patrice Perreault **ET RÉSOLU** à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2022.

3.2 SUIVI

Mme Chantal Beausoleil mentionne avoir transmis une correspondance aux parents à la suite de la prise de parole du public concernant le transfert des programmes Sport-études et Arts-études.

Elle effectue un suivi concernant le guide d'évaluation de la direction générale.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Des parents d'élèves de l'école secondaire du Chêne-Bleu prennent la parole (MM. Iyad Koussa, Said Saoudi, Jean-Benoit Desjardins et Mme Marie-Belle Ouellette) concernant les programmes Sport-études et Arts-études à l'école secondaire du Chêne-Bleu. Ils expriment leur mécontentement face au déplacement des programmes, ils souhaitent obtenir des solutions pour le transport et ils remettent en question le processus ayant mené à la décision. Un suivi est demandé concernant une demande d'accès à l'information transmise.

Mme Amélie Samoisette, parent d'un élève de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes, nomme sa préoccupation sur l'impact des transferts d'écoles au secondaire liés aux nouveaux bassins. Elle souhaite obtenir des informations sur les programmes et les possibilités de

rester dans l'école actuelle pour les élèves de secondaire 4 et 5 ainsi que la fratrie.

Mme Chantal Beausoleil indique que l'adoption du document *Critères d'admission et d'inscription des élèves* pour l'année scolaire 2023-2024 est prévue lors de la présente séance au conseil d'administration et qu'il sera, par la suite, transmis à chaque conseil d'établissement des écoles.

5. POINTS DE DÉCISION

5.1 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE

CA 22-12-25

CONSIDÉRANT que la directrice générale soumet les états financiers 2021-2022 et le rapport de l'auditeur externe au conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ par Mme Jessie Therrien **ET RÉSOLU** à l'unanimité de prendre acte des états financiers pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022 et du rapport de l'auditeur externe.

5.2 CRITÈRES D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 – ADOPTION

CA 22-12-26

CONSIDÉRANT les consultations effectuées en respect des dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la capacité d'accueil de nos écoles ainsi que les règles de formation des groupes;

CONSIDÉRANT les explications fournies par la directrice générale;

- **IL EST PROPOSÉ** par M. Olivier Van Neste **ET RÉSOLU** à l'unanimité d'adopter le document *Critères d'admission et d'inscription des élèves* déposé pour l'année scolaire 2023-2024 en apportant les modifications suivantes :

  - au point 6.8.1, paragraphe 4, l'énoncé « La date de réception de la demande de changement d'école. Si plus d'une demande est reçue à la même date, un tirage au sort sera fait. », est remplacé par les éléments suivants :

    « - Les élèves dont la demande est déposée dans la période comprise entre le 30 janvier et le 31 mars 2023, par tirage au sort;
    - Les élèves dont la demande est déposée après le 31 mars 2023, selon l'ordre de réception de la demande. »;
  - de modifier la date limite du 11 août pour le 16 août 2023 aux pages 9, 14 et à l'annexe 3;
  - de modifier l'annexe 13 afin d'y inclure le secondaire.

5.3 RAPPORT ANNUEL DE LA PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE – ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

CA 22-12-27

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 220.2 al. 4 de la *Loi sur l'instruction publique*, « le protecteur de l'élève doit transmettre annuellement au centre de services scolaire un rapport qui indique le nombre et la nature des plaintes qu'il a reçues, la nature des correctifs qu'il a recommandés ainsi que les suites qui leur ont été données »;

CONSIDÉRANT que la directrice du Service du secrétariat général et des communications soumet le rapport de la protectrice de l'élève pour l'année 2021-2022 au conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ par Mme France Pomminville **ET RÉSOLU** à l'unanimité de prendre acte du rapport de la protectrice de l'élève pour l'année 2021-2022.

5.4 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL

CA 22-12-28

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Trois-Lacs doit préparer un rapport annuel, en transmettre une copie au ministère de l'Éducation du Québec et le rendre public;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport annuel 2021-2022, à la séance ordinaire du conseil d'administration le 13 décembre 2022;

IL EST PROPOSÉ par Mme Audrey Trecasse **ET RÉSOLU** à l'unanimité de prendre acte du dépôt du rapport annuel 2021-2022.

5.5 COMITÉ DE SÉLECTION ET CRITÈRES POUR LE NOM DES NOUVELLES ÉCOLES SECONDAIRES DE SAINT-ZOTIQUE ET DE VAUDREUIL-DORION

CA 22-12-29

CONSIDÉRANT la volonté de choisir un nom pour les nouvelles écoles secondaires de Vaudreuil-Soulanges (codes écoles : 869052 et 869053), situées respectivement à Saint-Zotique et à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT l'intention que le nom de chaque école soit choisi avant le début de l'année scolaire 2023-2024 et que cette nouvelle désignation soit subordonnée à certains critères;

CONSIDÉRANT que les directions des nouvelles écoles conviennent que le comité de sélection de chacune d'elles soit composé d'un membre du conseil d'administration, de deux parents nommés par le comité de parents ainsi que de deux membres du personnel de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes ou Soulanges, selon le bassin visé, du directeur de l'école concernée et de la directrice du Service du secrétariat général et des communications;

IL EST PROPOSÉ par M. Patrice Perreault **ET RÉSOLU** à l'unanimité :

- d'accepter la composition proposée pour les comités de sélection;
- que le nom des deux nouvelles écoles secondaires de Vaudreuil-

Soulanges (codes écoles : 869052 et 869053), situées respectivement à Saint-Zotique et à Vaudreuil-Dorion, soit subordonné aux critères suivants :

- véhicule un message éducatif conforme à la mission scolaire;
- ne porte pas à confusion avec le nom du centre de services scolaire ou d'une autre école ou institution de sa région;
- respecte les règles d'usage de la langue française;
- a un caractère de pérennité;
- n'est pas le nom d'une personne encore vivante;
- n'est pas le nom d'une autre école connue régionalement ou dans la province;
- reflète le caractère laïque de l'école;
- ne comporte pas une abréviation telle que « ONU »;
- tient compte du contexte géographique et historique;
- tient compte de la clientèle desservie;
- représente un nom simple afin de faciliter sa prononciation et sa reproduction;

- de nommer M. Charles Moisan, membre du conseil d'administration, pour siéger au comité de sélection pour la nouvelle école située à Saint-Zotique;

- de nommer Mme Jessie Therrien, membre du conseil d'administration, pour siéger au comité de sélection pour la nouvelle école située à Vaudreuil-Dorion.

5.6 NOMINATION D'UN MEMBRE – COMITÉ DE VÉRIFICATION

CA 22-12-30

CONSIDÉRANT l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant que le conseil d'administration doit instituer un comité de vérification et en décider la composition;

CONSIDÉRANT que le 30 août 2022, le conseil d'administration a institué le comité de vérification et en a déterminé la composition (résolution n^{o} CA 22-08-6);

CONSIDÉRANT que la durée des mandats des membres de ce comité a été fixée à deux ans à compter du 30 août 2022;

CONSIDÉRANT qu'un poste est à combler au sein de ce comité;

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy-Ann Dorais **ET RÉSOLU** à l'unanimité de nommer Mme Nancy Boone à titre de membre du comité de vérification.

5.7 RÉNOVATION DES TOITS PLATS – ÉCOLE SECONDAIRE SOULANGES

CA 22-12-31

CONSIDÉRANT le besoin de rénover les bassins de toiture C1, C2, D5, D6, E2 et H6 de l'école secondaire Soulanges;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n° 22-036 concernant la rénovation des toits plats à l'école secondaire Soulanges;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation de la firme Ruccolo + Faubert Architectes inc.;

CONSIDÉRANT que Couvreur RB Proulx inc. est le plus bas soumissionnaire conforme avec une offre de 2 899 000,00 $ plus les taxes applicables, c'est-à-dire 3 333 125,25 $;

CONSIDÉRANT que le montant nécessaire est disponible dans le cadre de la *sous-mesure 50621 – Maintien des bâtiments 2020-2021* ainsi que celle de 2022-2023 du ministère de l'Éducation du Québec, et que le montant global d'aide financière réservé par ledit ministère pour la réalisation de ce projet est de 3 312 415 $;

CONSIDÉRANT que le début des travaux est prévu le 27 juin 2023, et que les travaux devront être achevés au plus tard le 6 octobre 2023;

CONSIDÉRANT les explications fournies par la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélanie Jordan **ET RÉSOLU** à l'unanimité :

- d'adjuger le contrat et d'émettre un bon de commande d'une somme de 2 899 000,00 $ plus les taxes applicables, c'est-à-dire 3 333 125,25 $, à Couvreur RB Proulx inc. plus bas soumissionnaire conforme dans le cadre de l'appel d'offres public n° 22-036 concernant la rénovation des toits plats des bassins de toiture C1, C2, D5, D6, E2 et H6 de l'école secondaire Soulanges;

- d'autoriser la direction du Service des ressources matérielles et des bâtiments communautaires à signer le bon de commande ainsi que tout document devant donner effet aux présentes.

5.8 CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE AUX CÈDRES

CA 22-12-32

CONSIDÉRANT la lettre du ministre de l'Éducation datée du 20 août 2020 autorisant le Centre de services scolaire des Trois-Lacs (ci-après « **CSSTL** ») à réaliser, aux Cèdres, le projet de construction d'une nouvelle école primaire de 26 classes dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2020-2030*;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n° 22-011 concernant la construction d'une nouvelle école primaire aux Cèdres;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation de la firme d'architecture Provencher Roy;

CONSIDÉRANT que Devcor (1994) (9006-9311 Québec Inc.) est le plus bas soumissionnaire conforme avec une offre de 35 691 994,00 $ plus les taxes applicables, c'est-à-dire 41 036 870,10 $;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 28 797 211 $ a été accordé dans le cadre de la *sous-mesure 50511– Ajout d'espace pour la formation générale* du ministère de l'Éducation du Québec (ci-après « **MEQ** »), dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2020-2030* et qu'une aide financière d'un montant de 146 322 $ a été réservée dans le cadre de la *sous-mesure 50643 – Établissements écoresponsables*

pour l'année financière 2020-2021 pour ce projet, totalisant la somme de 28 943 533 $;

CONSIDÉRANT que, le 22 juin 2022, le CSSTL a reçu l'autorisation du MEQ de poursuivre l'élaboration du projet et que l'aide financière additionnelle sera analysée lorsque les coûts de réalisation définitifs du projet seront connus;

CONSIDÉRANT que, le 7 novembre 2022, le CSSTL a transmis les coûts de réalisation définitifs du projet au MEQ selon les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière supplémentaire de 16 624 728 $ a été autorisée et confirmée par le ministre de l'Éducation dans une lettre reçue le 13 décembre 2022 suivant la transmission des informations demandées par le MEQ;

CONSIDÉRANT que le début des travaux est prévu le 19 décembre 2022, et que la prise de possession par le CSSTL est prévue le 28 juin 2024;

CONSIDÉRANT les explications fournies par la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Van Neste **ET RÉSOLU** à l'unanimité :

- d'adjuger le contrat et d'émettre un bon de commande d'une somme de 35 691 994,00 $ plus les taxes applicables, c'est-à-dire 41 036 870,10 $, à Devcor (1994) (9006-9311 Québec Inc.), plus bas soumissionnaire conforme dans le cadre de l'appel d'offres public n° 22-011 concernant la construction d'une nouvelle école primaire aux Cèdres;

- d'autoriser la direction du Service des ressources matérielles et des bâtiments communautaires à signer le bon de commande ainsi que tout document devant donner effet aux présentes.

5.9 PROJET D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE PHASE 1 – RÉSILIATION DU CONTRAT

CA 22-12-33 PROJET D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE PHASE 1 – RÉSILIATION DU CONTRAT VISANT À PROCURER DES ÉCONOMIES RÉSULTANT DE L'AMÉLIORATION DU RENDEMENT ÉNERGÉTIQUE

CONSIDÉRANT le contrat intervenu entre le Centre de services scolaire des Trois-Lacs (ci-après « **CSSTL** ») et la firme Les services énergétiques Ecosystem inc. (ci-après « **ECOSYSTEM** ») le 7 juin 2015 (résolution nº CC 15-06-150);

CONSIDÉRANT l'amendement contractuel intervenu entre le CSSTL et ECOSYSTEM en date du 30 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que, sur une base annuelle, le CSSTL veut bénéficier de l'ensemble des surplus d'économie d'énergie générés et éviter d'engendrer des coûts représentant les honoraires versés à ECOSYSTEM et au vérificateur externe;

CONSIDÉRANT que les deux parties, soit le CSSTL et ECOSYSTEM désirent résilier le contrat selon les modalités qui y sont incluses;

CONSIDÉRANT l'analyse financière en date du 22 novembre 2022, ECOSYSTEM remettra au CSSTL un montant de 33 342 $ avant taxes;

CONSIDÉRANT les explications fournies par la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy-Ann Dorais **ET RÉSOLU** à l'unanimité d'autoriser la directrice générale du Centre de services scolaire des Trois-Lacs à signer la convention de résiliation du contrat intervenu avec la firme Les services énergétiques Ecosystem inc. ainsi que tout document devant donner effet aux présentes.

MM. Tommy Thibault et Olivier Van Neste font part de leur abstention à participer à la décision qui suit et se retirent.

5.10 PROJET DE PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE

CA 22-12-34

CONSIDÉRANT que le 4 novembre 2022, le centre de services scolaire a transmis aux villes, aux municipalités locales et à la municipalité régionale de comté une prévision de ses besoins d'espace tel que prévu à l'article 272.3 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les commentaires reçus des villes et des municipalités suivant cette transmission;

CONSIDÉRANT le projet de planification des besoins d'espace du centre de services scolaire soumis;

CONSIDÉRANT que le projet doit être transmis à chaque ville, municipalités locales et à la municipalité régionale du territoire afin d'obtenir un avis conformément à l'article 272.5 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ par M. Mathieu Daoust **ET RÉSOLU** à l'unanimité :

- d'adopter le projet de planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire des Trois-Lacs tel que présenté;

- de mandater la directrice générale pour transmettre ledit projet aux villes, aux municipalités locales et à la municipalité régionale de comté.

MM. Tommy Thibault et Olivier Van Neste réintègrent la séance en cours.

5.11 OFFRE DE FORMATION – PRÉSIDENCE

CA 22-12-35

CONSIDÉRANT l'offre de formation de la Fédération des centres de services scolaires du Québec pour les présidences de conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le *décret 1027-2020 concernant l'allocation de présence et le remboursement des frais des membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* prévoit que les frais de formation doivent être autorisée par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la *Directive sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents* du Conseil du trésor applicable aux déplacements autorisés par le conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ par M. Patrice Perreault **ET RÉSOLU** à l'unanimité :

- d'autoriser M. Tommy Thibault et Mme Mélanie Jordan, respectivement président et vice-présidente du conseil d'administration, à participer aux trois ateliers proposés par la Fédération des centres de services scolaires du Québec;

- de permettre, sur présentation des pièces justificatives, le remboursement des frais relatifs aux formations mentionnées au paragraphe précédent, le tout, en conformité avec le *décret 1027-2020 concernant l'allocation de présence et le remboursement des frais des membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* et la *Directive sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents*.

6. POINTS DE DISCUSSION

6.1 REDDITION DE COMPTES – SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET DU TRANSPORT

Mme Chantal Beausoleil présente les indicateurs financiers au 2 décembre 2022, lesquels comprennent la masse salariale secteur jeunes, les activités reliées aux biens meubles et immeubles, la consommation énergétique et le transport scolaire.

6.2 REDDITION DE COMPTES – SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

Mme Lyne Ménard rend compte aux membres du nombre d'élèves par ordre d'enseignement.

6.3 REDDITION DE COMPTES – SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

Mme Lyne Ménard fait part du nombre d'élèves reconnus handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage au 30 novembre 2022.

6.4 ACTES D'ÉTABLISSEMENT ET PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES – CONSULTATION

La secrétaire générale présente le projet de révision annuelle des Actes d'établissement et du plan triennal de répartition et de destination des immeubles fait en collaboration avec la directrice du Service des ressources matérielles et des bâtiments communautaires. La consultation se poursuivra jusqu'au 20 janvier 2023 pour l'adoption du projet à la séance du conseil d'administration du 14 février 2023.

7. POINTS D'INFORMATION

7.1 PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE – 2023-2027

Mme Lyne Ménard présente, dans le cadre de la démarche d'actualisation du plan d'engagement vers la réussite des élèves 2023-2027, le questionnaire sur les principaux enjeux et les orientations émis depuis le début des travaux.

7.2 NOUVEAU SITE WEB

Mme Marie-Claude Barrette présente le nouveau site Web principal ainsi que les sites écoles du Centre de services scolaire des Trois-Lacs.

8. CORRESPONDANCE

Mme Marie-Claude Barrette parcourt la correspondance reçue.

9. QUESTIONS DIVERSES

Les membres effectuent un retour sur la prise de parole concernant le transfert des programmes Sport-études et Arts-études de l'école secondaire du Chêne-Bleu vers l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes ainsi que sur les transferts de clientèle qu'occasionnera l'ouverture des deux nouvelles écoles secondaires.

Des discussions ont lieu concernant le transport, les programmes qui seront offerts pour l'ensemble des écoles secondaires et les uniformes.

Les membres réitèrent l'importance, avec les changements, de communiquer aux parents et aux élèves, avant la période d'inscription, les informations nécessaires à la prise de décision.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA 22-12-36

IL EST PROPOSÉ par Mme Audrey Trecasse **ET RÉSOLU** à l'unanimité de lever la séance à 22 h.

_____
Tommy Thibault, président

_____
Marie-Claude Barrette, secrétaire générale